



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 NOVEMBRE 2020 à 20 h 00

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1er adjoint	X		
Antonia ROMAN	2ème adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3ème adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4ème adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué	X		
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal	X		
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal			
Patrick CORONEL	Conseiller municipal	X		
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale	X		
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale	X		
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal		Excusé	Camille WASNER
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique DONZE	Conseillère municipale		X	

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2020 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de Séance : M. Mattéo GIORDANO

ORDRE DU JOUR

Affaires administratives

1. Commission de contrôle des listes électorales
2. Loyers 2021

Finances

3. Contrat d'entretien du parc des extincteurs

4. Contrat d'entretien du système d'alarme de la salle polyvalente
5. Contrat d'entretien des VPI
6. Révision de la taxe d'aménagement

Pays de Montbéliard Agglomération

7. Présentation des rapports eau et assainissement 2019
8. Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Divers

9. Questions diverses

**

2020-06-01	COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
<p>Le Maire expose que la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs ne remplissant plus les conditions pour demeurer inscrits. Les commissions administratives de révision des listes électorales, qui détenaient auparavant cette compétence, ont été supprimées à partir du 10 janvier 2019.</p> <p>Un contrôle a posteriori est opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Leur rôle est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou au moins une fois par an en l'absence de scrutin. La commission est nommée pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.</p> <p>Conformément à l'article L.19 du nouveau code électoral, dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent siéger au sein de la commission - un délégué de l'administration désigné par le préfet - un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. <p>Après un appel à volontaire, seule Françoise RICHARDIN s'est déclarée. Elle est donc désignée comme membre de la commission de contrôle.</p>	

**

2020-06-02	LOYERS 2021						
<p>Le Maire présente la liste des locataires.</p> <p>Indice IRL 2020 130.59 soit une augmentation de 0.46 % (conforme à l'INSEE). Les prix des loyers pour 2021 seront donc de :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Logement 56 Rue de Besançon</td> <td style="text-align: right;">274.31 € (273.05 € en 2020)</td> </tr> <tr> <td>Logement 80 rue de Besançon</td> <td style="text-align: right;">320.24 € (318.77 € en 2020)</td> </tr> <tr> <td>Logement 80 Rue de Besançon</td> <td style="text-align: right;">496.47 € (494.20 € en 2020)</td> </tr> </table>		Logement 56 Rue de Besançon	274.31 € (273.05 € en 2020)	Logement 80 rue de Besançon	320.24 € (318.77 € en 2020)	Logement 80 Rue de Besançon	496.47 € (494.20 € en 2020)
Logement 56 Rue de Besançon	274.31 € (273.05 € en 2020)						
Logement 80 rue de Besançon	320.24 € (318.77 € en 2020)						
Logement 80 Rue de Besançon	496.47 € (494.20 € en 2020)						

Logement 88 Rue de Besançon 233.39 € (23232 € en 2020)

Garages : 36.21 € (36.04 € en 2020)

M. Christian ZOBRIST ne prend pas part au vote puisqu'il est locataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

Décide d'augmenter les montants des loyers comme ci-dessus.

**

2020-06-03	CONTRAT D'ENTRETIEN DU PARC DES EXTINCTEURS	
<p>Emmanuel VIENNET expose que le contrat d'entretien des extincteurs est arrivé à échéance. Il a lancé une consultation. Deux entreprises ont répondu ; CRPS et AIP.</p> <p>Il est proposé de retenir la proposition de AIP pour 936.00 € plus avantageuse.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de retenir la proposition de AIP pour une durée de 5 ans - d'accepter les termes du contrat - d'autoriser le Maire à signer le contrat et les pièces s'y afférent 		

**

2020-06-04		CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DU SYSTEME D'ALARME DE LA SALLE POLYVALENTE
<p>Jean-Daniel HERMETET présente le système d'alarme actuellement en place dans les locaux de la salle polyvalente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 centrale Risco Lightsys incluant : <ul style="list-style-type: none"> * 1 carte mère * 1 alimentation * 1 boîtier ABS * 1 module extension 32 zones sans fil * 1 module GSM/GRPS * 1 batterie rechargeable 12V - 4 télécommandes Risco 4 boutons - 1 sirène porte entrée - 1 sirène salle du haut - 1 carte Sim + abonnement - Détecteurs IR et détecteurs d'ouverture <p>Le contrat de location et de maintenance arrive à échéance au 31 décembre 2020. Il y a trois possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - souscrire un nouveau contrat de location, incluant une remise à jour du matériel avec une mise à neuf de certains équipements. Le prix sera revu en fonction de la décision du locataire. - racheter l'ensemble du matériel en l'état à la valeur résiduelle de 720 € HT en fin de contrat quelle que soit la date d'arrêt du contrat. - résilier le présent contrat avec restitution intégrale du matériel dont le démontage sera effectué par le prestataire. <p>Il est proposé de choisir la première possibilité en ajoutant une sirène à l'extérieur vers l'entrée principale et une autre dans la salle des familles. Le contrat durera 36 mois avec les possibilités ci-dessus au terme de celui-ci pour un coût mensuel de 60.00 €.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les termes du contrat - d'autoriser le Maire à signer le contrat et les pièces s'y afférent 		

**

2020-06-05	CONTRAT D'ENTRETIEN DES VIDEO PROJECTEURS INTERACTIFS	
<p>Emmanuel VIENNET expose que les six vidéo projecteurs interactifs (VPI) des écoles ont été installés en 2016 et demandent un entretien régulier qui ne peut plus être fait par les services techniques.</p> <p>Le fournisseur des VPI propose un contrat temps réel de 10h pour le prix de 1 320.00 € TTC.</p> <p>Ce contrat court jusqu'à épuisement du forfait de 10h.</p> <p>Jeannette ORTLIEB demande si les heures non utilisées sont reportées d'une année sur l'autre. Emmanuel VIENNET répond que les heures sont valables jusqu'à épuisement, peu importe le nombre d'années qu'il faut pour les utiliser.</p> <p>Mattéo GIORDANO demande quel genre de panne est rencontré et sur quoi les services techniques intervenaient.</p> <p>Emmanuel VIENNET répond qu'il s'agit souvent de panne mineure telle qu'une mauvaise connexion entre les ordinateurs et les VPI. Les services techniques intervenaient généralement sur le remise en place du boîtier fixé sur le mur qui pouvait bouger avec le temps.</p> <p>Danijela MARILA demande s'il n'y a pas des formations pour que les services techniques puissent intervenir si besoin.</p> <p>Emmanuel VIENNET dit qu'il n'existe pas de formation particulière sur ce genre de technologie.</p> <p>Claire BESSON s'interrogent sur le nombre de fois et le temps passé par l'entreprise ainsi que le coût.</p> <p>Emmanuel VIENNET n'a pas les coûts en tête mais affirme que le temps passé n'est pas très élevé.</p> <p>Jean-Daniel HERMETET s'interroge sur la possibilité de mutualiser l'entretien avec d'autres communes puisque de plus en plus d'écoles sont équipés par ce système.</p> <p>Carine COUPRIAUX demande si ce contrat est moins cher que si on faisait appel à l'entreprise seulement en cas de besoin.</p> <p>Emmanuel VIENNET répond que c'est moins cher et surtout que le délai d'intervention est plus court sous contrat.</p> <p>Le Maire propose d'opter pour ce contrat temps réel et de le renouveler lorsque c'est nécessaire pour toute la durée du mandat.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
Décide :		

- d'accepter les termes du contrat
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et les pièces s'y affèrent
- d'autoriser le Maire à renouveler le contrat durant tout le mandat

**

2020-06-06	TAXE D'AMENAGEMENT	
<p>Le Maire expose que la taxe d'aménagement, destinée à financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation, a été instaurée au 1^{er} mars 2012 au taux de 5%. Celle-ci peut être modifiée tous les ans avant le 30 novembre pour une prise en compte en 1^{er} janvier de l'année suivante.</p> <p>Il expose également que Pays de Montbéliard souhaite instaurer la Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui est une contribution de nature non fiscale, liée à la contrepartie de l'accès au service d'assainissement collectif. Celle-ci est déjà en place dans certaines communes de l'agglomération. Elle se justifie par l'économie réalisée par le propriétaire en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.</p> <p>En application du principe de non-cumul des participations ayant le même objet, le Maire propose la suppression du reversement à Pays de Montbéliard Agglomération et la modification du taux communal à 2.5 % permettant ainsi de ne pas augmenter la part qui revient à la commune.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide, à compter du 1^{er} janvier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de supprimer le reversement de 50 % de la taxe d'aménagement à Pays de Montbéliard Agglomération - de modifier le taux communal de la taxe d'aménagement et de l'instaurer à 2.5 % 		

**

2020-06-07	RAPPORTS DE DELEGATIONS DE PMA
<p>L'ensemble des rapports de délégations ont été transmis aux élus au préalable avant la présentation en conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports eau et assainissement - Rapports des déchets et de l'usine d'incinération des ordures ménagères - Rapport du transport 	

Plusieurs élus, riverains de la station d'épuration, se plaignent des mauvaises odeurs régulières.

Le Maire leur demande de signaler toutes anomalies (bruits, odeurs...) en mairie en précisant la date et l'heure pour inscription sur le registre mis en place à cet effet. Ainsi, chaque mois, selon le nombre de signalements il fera remonter le registre au responsable de VEOLIA.

**

2020-06-08	QUESTIONS RELATIVES A PMA
	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils d'Agglomération des 1^{er} et 10 octobre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> – Compositions des commissions (CCID, CCSPL, Conseillers municipaux au sein des commissions PMA) – Indemnités du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués – Rapports annuels des délégués – Tarifs du conservatoire année 2020-2021 – COVID-19 : fond de soutien et de relance au secteur culturel – Déménagement FAURECIA de Mandeur à Technoland 2 (portage Mandeur par EPF) • Bureau du 5 novembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> – COVID-19 : Reconstitution du dispositif d'aide aux commerçants durant confinements • Pôle métropolitain : <ul style="list-style-type: none"> – Syndicat des Transports Nord Franche Comté du 9 novembre : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un ticket unique valable sur l'ensemble du pôle métropolitain – Prochain Conseil d'Agglomération : jeudi 19 novembre 2020

**

2020-06-09	QUESTIONS DIVERSES
	<p>Le Maire informe que Nous avons reçu 4 déclarations d'intention d'aliéner qui concernait les parcelles AB 110, AC 322-AC 539, AC 109 et AC 101. Il a été décidé de pas exercer notre droit de préemption</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30